

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-323 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LA RONDE ENFANTINE DU PAVILLON DE LA MUTUALITÉ DANS LE CADRE DU MULTIDÉPARTEMENTALISME D'ENTREPRISE.

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite enfance et de l'enfance,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu l'avis de la commission petite enfance et enfance en date du 17 novembre 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Au titre de sa compétence petite enfance, La Cali a conventionné avec La Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité.

Cette association est le gestionnaire du multi-accueil d'entreprise Petits Pas. Ce faisant, la Cali subventionne ainsi le projet de ce gestionnaire associatif de proposer 9 places à des familles domiciliées sur le territoire communautaire, en plus des places destinées aux salariés de la société CEVA SANTE ANIMALE.

La convention organisant ce subventionnement arrive à son terme le 31 décembre 2020.

La Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité a renouvelé sa demande de subvention pluri-annuelle auprès La Cali au titre d'un projet similaire à celui porté dans la convention actuelle.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité pour la période 2021-2022, telle qu'annexée à la présente délibération.

chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA6 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 17 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-324 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLÉMENTAIRE AU
TITRE DE L'ANNÉE 2020 À L'ASSOCIATION "MINI POUSS"

Envoyé en préfecture le 17/12/2020 – 2/2
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_324-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu la Convention tri-annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association Mini Pouss pour la période 2018-2020 signée le 21 décembre 2017,

Vu la délibération de La Cali en date du 30 septembre 2020 définissant le montant de la subvention attribuée à cette association au titre de l'année 2020 et validant l'avenant y afférent,

Vu la modification des modalités de financement des EAJE par la CAF,

Vu l'avis favorable de la Commission petite enfance – enfance en date du 17 novembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Par délibération en date du 30 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de l'attribution d'une subvention annuelle à l'Association « Mini Pouss ». Le montant prévoyait que le financement de la CAF au titre des bonus territoire (anciennement PSEJ) devait être versé à partir de l'année 2020 directement aux gestionnaires des établissements d'accueil petite-enfance, et non plus indirectement via un paiement à La Cali qui assurait ensuite le reversement.

Dans le cadre du travail effectué avec les services de la CAF depuis la communication des montants prévisionnels des bonus territoire, il est apparu une baisse des financements aux associations au profit des structures communautaires. Cette méthode de lissage / égalisation par un système de forfait par place mettrait en grande difficulté l'offre associative, d'autant plus qu'aucune information n'a été faite en amont.

Face à cette situation, La Cali – en accord avec la CAF – propose de maintenir le versement aux associations du montant de la PSEJ inscrit au contrat CEJ, soit le même montant que l'année 2019 et ce afin de leur garantir un même niveau de recettes. Ce versement se traduit par une subvention exceptionnelle complémentaire.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 52 428.02 € au titre de l'année 2020 à l'Association « Mini Pouss » ;

- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n°2 à la convention de subventionnements et d'objectifs, tel qu'annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA1 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 17 décembre 2020
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-325 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLÉMENTAIRE AU
TITRE DE L'ANNÉE 2020 À L'ASSOCIATION "EVEIL DE L'ENFANT"

Envoyé en préfecture le 17/12/2020 - 2/2
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_325-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,
Vu la Convention tri-annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association Eveil de l'Enfant pour la période 2018-2020 signée le 21 décembre 2017,
Vu la délibération de La Cali en date du 30 septembre 2020 définissant le montant de la subvention attribuée à cette association au titre de l'année 2020 et validant l'avenant y afférent,
Vu la modification des modalités de financement des EAJE par la CAF,
Vu l'avis favorable de la Commission petite enfance – enfance en date du 17 novembre 2020,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Par délibération en date du 30 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de l'attribution d'une subvention annuelle à l'Association « Eveil de l'Enfant ». Le montant prévoyait que le financement de la CAF au titre des bonus territoire (anciennement PSEJ) devait être versé à partir de l'année 2020 directement aux gestionnaires des établissements d'accueil petite-enfance, et non plus indirectement via un paiement à La Cali qui assurait ensuite le reversement.

Dans le cadre du travail effectué avec les services de la CAF depuis la communication des montants prévisionnels des bonus territoire, il est apparu une baisse des financements aux associations au profit des structures communautaires. Cette méthode de lissage / égalisation par un système de forfait par place mettrait en grande difficulté l'offre associative, d'autant plus qu'aucune information n'a été faite en amont.

Face à cette situation, La Cali – en accord avec la CAF – propose de maintenir le versement aux associations du montant de la PSEJ inscrit au contrat CEJ, soit le même montant que l'année 2019 et ce afin de leur garantir un même niveau de recettes. Ce versement se traduit par une subvention exceptionnelle complémentaire.

Après en avoir délibéré,
Et à **l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 62 975.49 € au titre de l'année 2020 à l'association « Eveil de l'Enfant » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n°2 à la convention de subventionnements et d'objectifs, tel qu'annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA2 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 17 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournaise





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-325 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 À L'ASSOCIATION "EVEIL DE L'ENFANT"**

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu la Convention tri-annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association Eveil de l'Enfant pour la période 2018-2020 signée le 21 décembre 2017,

Vu la délibération de La Cali en date du 30 septembre 2020 définissant le montant de la subvention attribuée à cette association au titre de l'année 2020 et validant l'avenant y afférent,

Vu la modification des modalités de financement des EAJE par la CAF,

Vu l'avis favorable de la Commission petite enfance – enfance en date du 17 novembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Par délibération en date du 30 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de l'attribution d'une subvention annuelle à l'Association « Eveil de l'Enfant ». Le montant prévoyait que le financement de la CAF au titre des bonus territoire (anciennement PSEJ) devait être versé à partir de l'année 2020 directement aux gestionnaires des établissements d'accueil petite-enfance, et non plus indirectement via un paiement à La Cali qui assurait ensuite le reversement.

Dans le cadre du travail effectué avec les services de la CAF depuis la communication des montants prévisionnels des bonus territoire, il est apparu une baisse des financements aux associations au profit des structures communautaires. Cette méthode de lissage / égalisation par un système de forfait par place mettrait en grande difficulté l'offre associative, d'autant plus qu'aucune information n'a été faite en amont.

Face à cette situation, La Cali – en accord avec la CAF – propose de maintenir le versement aux associations du montant de la PSEJ inscrit au contrat CEJ, soit le même montant que l'année 2019 et ce afin de leur garantir un même niveau de recettes. Ce versement se traduit par une subvention exceptionnelle complémentaire.

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 62 975.49 € au titre de l'année 2020 à l'association « Eveil de l'Enfant » ;

- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n°2 à la convention de subventionnements et d'objectifs, tel qu'annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA2 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 17 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libour nais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_326-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-326 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLÉMENTAIRE AU
TITRE DE L'ANNÉE 2020 À L'ASSOCIATION "LA SOURIS VERTE"

Envoyé en préfecture le 17/12/2020 - 2/2
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_326-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de Launay, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,
Vu la Convention tri-annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association La Souris Verte pour la période 2018-2020 signée le 21 décembre 2017,
Vu la délibération de La Cali en date du 30 septembre 2020 définissant le montant de la subvention attribuée à cette association au titre de l'année 2020 et validant l'avenant y afférent,
Vu la modification des modalités de financement des EAJE par la CAF,
Vu l'avis favorable de la Commission petite enfance – enfance en date du 17 novembre 2020,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Par délibération en date du 30 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de l'attribution d'une subvention annuelle à l'Association « La Souris Verte ».
Le montant prévoyait que le financement de la CAF au titre des bonus territoire (anciennement PSEJ) devait être versé à partir de l'année 2020 directement aux gestionnaires des établissements d'accueil petite-enfance, et non plus indirectement via un paiement à La Cali qui assurait ensuite le reversement.

Dans le cadre du travail effectué avec les services de la CAF depuis la communication des montants prévisionnels des bonus territoire, il est apparu une baisse des financements aux associations au profit des structures communautaires. Cette méthode de lissage / égalisation par un système de forfait par place mettrait en grande difficulté l'offre associative, d'autant plus qu'aucune information n'a été faite en amont.

Face à cette situation, La Cali – en accord avec la CAF – propose de maintenir le versement aux associations du montant de la PSEJ inscrit au contrat CEJ, soit le même montant que l'année 2019 et ce afin de leur garantir un même niveau de recettes. Ce versement se traduit par une subvention exceptionnelle complémentaire.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 53 606.63 € au titre de l'année 2020 à l'association « La Souris Verte » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n°2 à la convention de subventionnements et d'objectifs, tel qu'annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA3 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 17 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-327 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLÉMENTAIRE
TITRE DE L'ANNÉE 2020 À L'ASSOCIATION "AGE TENDRE

Envoyé en préfecture le 17/12/2020 – 2/2
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_327-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu la Convention tri-annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association Age Tendre pour la période 2018-2020 signée le 21 décembre 2017,

Vu la délibération de La Cali en date du 30 septembre 2020 définissant le montant de la subvention attribuée à cette association au titre de l'année 2020 et validant l'avenant y afférent,

Vu la modification des modalités de financement des EAJE par la CAF,

Vu l'avis favorable de la Commission petite enfance – enfance en date du 17 novembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Par délibération en date du 30 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de l'attribution d'une subvention annuelle à l'Association « Age Tendre ». Le montant prévoyait que le financement de la CAF au titre des bonus territoire (anciennement PSEJ) devait être versé à partir de l'année 2020 directement aux gestionnaires des établissements d'accueil petite-enfance, et non plus indirectement via un paiement à La Cali qui assurait ensuite le reversement.

Dans le cadre du travail effectué avec les services de la CAF depuis la communication des montants prévisionnels des bonus territoire, il est apparu une baisse des financements aux associations au profit des structures communautaires. Cette méthode de lissage / égalisation par un système de forfait par place mettrait en grande difficulté l'offre associative, d'autant plus qu'aucune information n'a été faite en amont.

Face à cette situation, La Cali – en accord avec la CAF – propose de maintenir le versement aux associations du montant de la PSEJ inscrit au contrat CEJ, soit le même montant que l'année 2019 et ce afin de leur garantir un même niveau de recettes. Ce versement se traduit par une subvention exceptionnelle complémentaire.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 68 517.16 € au titre de l'année 2020 à l'Association « Age Tendre » ;

- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n°2 à la convention de subventionnements et d'objectifs, tel qu'annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA10 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 17 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-328 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 À L'ASSOCIATION "LA RONDE ENFANTINE DU PAVILLON DE LA MUTUALITÉ"

Envoyé en préfecture le 17/12/2020 - 2/2

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_328-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu la Convention réglant la collaboration entre la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité, l'entreprise CEVA Santé Animale S.A. et la Communauté d'agglomération du Libournais de 2016 à 2020, signée le 18 décembre 2015

Vu la délibération de La Cali en date du 30 septembre 2020 définissant le montant de la subvention attribuée à cette association au titre de l'année 2020 et validant la convention y afférent,

Vu la modification des modalités de financement des EAJE par la CAF,

Vu l'avis favorable de la Commission petite enfance – enfance en date du 17 novembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Par délibération en date du 30 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de l'attribution d'une subvention annuelle à l'Association « La Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité ». Le montant prévoyait que le financement de la CAF au titre des bonus territoire (anciennement PSEJ) devait être versé à partir de l'année 2020 directement aux gestionnaires des établissements d'accueil petite-enfance, et non plus indirectement via un paiement à La Cali qui assurait ensuite le reversement.

Dans le cadre du travail effectué avec les services de la CAF depuis la communication des montants prévisionnels des bonus territoire, il est apparu une baisse des financements aux associations au profit des structures communautaires. Cette méthode de lissage / égalisation par un système de forfait par place mettrait en grande difficulté l'offre associative, d'autant plus qu'aucune information n'a été faite en amont.

Face à cette situation, La Cali – en accord avec la CAF – propose de maintenir le versement aux associations du montant de la PSEJ inscrit au contrat CEJ, soit le même montant que l'année 2019 et ce afin de leur garantir un même niveau de recettes. Ce versement se traduit par une subvention exceptionnelle complémentaire.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 31 980.68 € au titre de l'année 2020 à l'Association « la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité » ;

- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n°1 à la convention fixant le montant de la subvention versée à la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité pour l'année 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA6 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne le 17 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-329 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 À L'ASSOCIATION "TROTTINE"

Envoyé en préfecture le 17/12/2020 - 2/2
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_329-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,
Vu la Convention tri-annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association Trottime pour la période 2018-2020 signée le 21 décembre 2017,
Vu la délibération de La Cali en date du 30 septembre 2020 définissant le montant de la subvention attribuée à cette association au titre de l'année 2020 et validant l'avenant y afférent,
Vu la modification des modalités de financement des EAJE par la CAF,
Vu l'avis favorable de la Commission petite enfance – enfance en date du 17 novembre 2020,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Par délibération en date du 30 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de l'attribution d'une subvention annuelle à l'Association « Trottime ». Le montant prévoyait que le financement de la CAF au titre des bonus territoire (anciennement PSEJ) devait être versé à partir de l'année 2020 directement aux gestionnaires des établissements d'accueil petite-enfance, et non plus indirectement via un paiement à La Cali qui assurait ensuite le reversement.

Dans le cadre du travail effectué avec les services de la CAF depuis la communication des montants prévisionnels des bonus territoire, il est apparu une baisse des financements aux associations au profit des structures communautaires. Cette méthode de lissage / égalisation par un système de forfait par place mettrait en grande difficulté l'offre associative, d'autant plus qu'aucune information n'a été faite en amont.

Face à cette situation, La Cali – en accord avec la CAF – propose de maintenir le versement aux associations du montant de la PSEJ inscrit au contrat CEJ, soit le même montant que l'année 2019 et ce afin de leur garantir un même niveau de recettes. Ce versement se traduit par une subvention exceptionnelle complémentaire.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 53 105.11 € au titre de l'année 2020 à l'association « Trottime » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n°2 à la convention de subventionnements et d'objectifs, tel qu'annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA7 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 17 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRÉES**

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_330-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-330 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE
PROLONGATION D'UNE ANNÉE DES CONVENTIONS DE SUBVENTIONNEMENTS
ET D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS À GESTION PARENTALE

Envoyé en préfecture le 17/12/2020 - 2/2
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_330-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu l'avis de la commission petite enfance, enfance en date du 17 novembre 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Au titre de sa compétence Petite Enfance et du soutien financier et technique apporté aux structures associatives à gestion parentale, La Cali a conventionné avec 5 multi-accueils du territoire. Ces conventions de subventionnement et d'objectifs, qui arrivent à leurs termes au 31 décembre 2020, concernent :

- L'association « Mini Pouss » qui gère le « multi-accueil de la Vallée de l'Isle », structure de 25 places située à Camps sur l'Isle ;
- L'association « Eveil de l'Enfant » qui gère le « multi-accueil O comme 3 pommes », structure de 29 places située à Coutras ;
- L'association « Age Tendre » qui gère le multi-accueil du même nom, structure de 30 places située à Izon ;
- L'association « La Souris Verte » qui gère le multi-accueil du même nom, structure de 24 places située à Saint Denis de Pile ;
- L'association « Trotline » qui gère le multi-accueil du même nom, structure de 25 places située à Saint Quentin de Baron.

Dans un contexte spécifique de disparition du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) au profit d'une Convention Territoriale Globale (CTG) et de refonte des prestations versées par la CAF inhérentes à ces contrats, il apparaît nécessaire de prolonger d'une année supplémentaire les conventions tri annuelles de subventionnement et d'objectifs avec chacune de ces structures associatives à gestion parentale. Cette prolongation n'entraîne aucun changement dans l'exécution de ces conventions.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer les avenants aux conventions de subventionnement et d'objectifs, dont les projets sont annexés à la présente délibération, respectivement avec les Associations « Mini Pouss », « Eveil de l'Enfant », « Age Tendre », « La Souris Verte », « Trotline ».

chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA1 - MA2 - MA3 - MA7 - MA10 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 17 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

